

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 85/347 DU 26/3/85

Portant nomination de Monsieur
NGOUOMBA Pierre en qualité de
Directeur de l'Hygiène et de
l'Assainissement à la Direction
Générale de la Santé Publique.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982, portant
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs,

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur NGOUOMBA Pierre, Administrateur de Santé
de 4^e échelon, est nommé Directeur de l'Hygiène et de l'Assaini-
sment à la Direction Générale de la Santé Publique.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

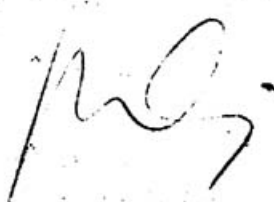
Par le Premier Ministre;

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales ;



Christophe BOURAMOUE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale ;



Bernard COMBO MATSIONA.-



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget;



Itihi OSSETCUMBA LEKOUNDZOU.-